

RECRUTEMENT D'UN CHEF DE DIVISION COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Créée en juin 1989, la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) est une société anonyme de droit privé, dont l'actionariat est majoritairement public. Sa mission principale est de construire, exploiter et entretenir le réseau autoroutier qui lui est concédé par l'Etat. Aujourd'hui, ADM est concessionnaire d'un réseau d'autoroutes en exploitation de 1800 kilomètres.

Mission :

- Renforcer la notoriété et l'image de marque d'ADM auprès de différents publics cibles, tout en assurant la promotion de son offre de produits et services.

Activités/responsabilités :

- Définir la ligne éditoriale de contenu de communication en ligne avec la stratégie de communication d'ADM
- Piloter la relation avec les médias et la relation publique dans le respect de la stratégie de communication d'ADM
- Elaborer et piloter le planning de prise de parole annuel
- Piloter les campagnes de communication et de sensibilisation, tous canaux confondus
- Concevoir et développer les contenus de communication en adéquation avec le public cible (contenus multimédias, communiqués de presse, rapport d'activité annuel, etc.)
- Organiser et piloter les campagnes de communication et de sensibilisation à la sécurité autoroutière (campagnes médias et campagnes terrain) ;
- Concevoir et développer les messages et contenus marketing pour la promotion des produits et services d'ADM
- Développer les partenariats institutionnels (mécénat, co-branding, sécurité...) et maintenir la relation avec les instances internationales partenaires
- Gérer les sollicitations des parlementaires, du ministère de tutelle et autres institutionnels
- Elaborer le plan d'action relatif au Programme J et piloter sa mise en œuvre
- Coordonner avec toutes parties prenantes internes et externes afin d'assurer la performance de l'activité
- Assurer le management de l'équipe

Profil :

- Bac +4, titulaire d'un diplôme de master en Marketing et/ou communication
- Avoir une expérience de plus de 10 ans

Langues :

- Arabe : Courant
- Français : Courant
- Anglais : Courant



Consistance du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- Un CV actualisé ;
- Une lettre de motivation ;
- Une copie du diplôme ;
- Une copie de la carte nationale d'identité.

L'avis de candidature est publié sur les sites www.adm.co.ma et emploi-public.ma. Les candidats doivent déposer leurs dossiers de candidature sur le site <https://adm.etalent.ma>, et ce au plus tard le 05 février 2025 à minuit.